



**AR-CO-2018-55**

**ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA COMPOSITION DU JURY  
D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE  
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE  
SESSION 2018**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2012-941 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-III du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

**VU** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté n°AR-CO-2018-11 portant organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**VU** l'arrêté fixant la liste des personnes habilitées à siéger en jury,

**VU** le PV de tirage au sort des représentants de la CAP,

**VU** la désignation du représentant du CNFPT,

**VU** le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition du jury**

**Collège des élus**

Monsieur ESTEBAN Angel, Président du jury, Maire de Caux et Sauzens (11)  
Madame MARTIN Nicole, Présidente suppléante, Maire de Ricaud (11),  
Madame CHAUDOIR Gwendoline, Maire de Portiragnes (34),  
Madame OLMOS Martine, Maire d'Azillanet (34),

**Collège des fonctionnaires**

Monsieur JACQUES Daniel, attaché principal, Mairie de Nîmes (30),  
Monsieur PONS Albert, attaché principal, Mairie de Sigeac (11)  
**Représentant CAP**, Monsieur ASSET Jean-Claude, tiré au sort au sein de la catégorie B,  
**Représentant du CNFPT**, Monsieur JUANOLA Frédéric,

**Collège des personnalités qualifiées**

Monsieur MARTY Gil, attaché territorial, secrétaire général de la Mairie de Magrie (11),  
Madame CROCHARD Virginie, attachée territoriale, secrétaire générale de la Mairie de Bram (11),  
Monsieur FRANC Georges, attaché principal, secrétaire général, Mairie de Villegly (11),  
Madame GABAUDAN Danielle, attachée principale, retraitée (...)

**Article 2 : Publicité**

La directrice du CDG 11 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 25 septembre 2018

Le Président,



R.ADIVEZE

Officier de la Légion d'Honneur

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 25/09/2018 et de sa publication le 25/09/2018

A Carcassonne, le 25/09/2018